



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 20

QUATRIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N° 17) — *Loi édictant la Loi sur le droit de la famille et la Loi sur l'exécution des obligations alimentaires et modifiant la Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires/The Family Law Act, The Family Support Enforcement Act and The Inter-jurisdictional Support Orders Amendment Act.*

(M. le ministre GOERTZEN)

M. SMITH (Lagimodière), *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet de l'anniversaire de Taras Shevchenko.

M. WASYLIW et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* REYES, M^{me} LATHLIN, M^{me} la *ministre* CLARKE ainsi que MM. MOSES et MICHALESKI font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. KINEW — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. BUSHIE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M^{me} FONTAINE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à veiller immédiatement à ce que les personnes qui résident au Manitoba bénéficient d'un accès efficace et sécuritaire à des services d'interruption volontaire de grossesse où qu'elles habitent et à veiller à ce qu'il légifère immédiatement afin d'instaurer des zones tampons.

M^{me} LATHLIN — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à effectuer une évaluation de la route provinciale secondaire n^o 224 et à procéder aux réparations adéquates au moyen de fonds publics le plus rapidement possible.

M. GERRARD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à entreprendre un examen de l'usine de traitement de sable de Vivian ainsi que de la partie de cette exploitation qui se rapporte aux extractions minières de catégorie 3, conjugué à un examen effectué par la Commission de protection de l'environnement du Manitoba et permettant de tenir des audiences publiques et d'obtenir de l'aide financière pour les participants et à exhorter le gouvernement provincial à interrompre toutes les activités à la mine et à l'usine jusqu'à ce que l'examen de la Commission soit terminé et que le projet ait été évalué de manière exhaustive.

T. LINDSEY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander immédiatement à Dynacare de garder ouverts tous les sites de phlébotomie (échantillons de sang) qui existaient avant l'urgence sanitaire causée par la COVID-19 et à permettre à tous les Manitobains de faire effectuer leurs analyses de sang et d'urine lorsqu'ils consultent leur médecin de manière à faciliter l'accès local à de tels services.

M^{me} MARCELINO — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à prendre des mesures afin de réduire l'exposition de la population au plomb à Winnipeg et à mettre en œuvre les recommandations que le gouvernement provincial propose dans son enquête indépendante, notamment la création d'un plan d'action pour le quartier Weston, l'élaboration d'un programme visant à sensibiliser et à informer la population quant aux dangers du plomb, la tenue d'une étude plus approfondie et la création d'un programme de suivi permettant aux personnes qui subissent une plombémie d'être vues par un professionnel de la santé.

M^{me} NAYLOR — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M^{me} SMITH (Point Douglas) — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

M. WIEBE — Demande visant à exhorter le ministre de l'Infrastructure à maintenir des points d'accès à la route périphérique au moins tous les deux miles pour les résidents, surtout à des intersections comme le chemin Sturgeon qui sont essentielles pour les entreprises locales, et à tenir compte des besoins et des opinions des résidents et des propriétaires d'entreprises locaux qui ont pris le temps de remplir le sondage sur la sécurité de la route périphérique, et ce, tout en travaillant avec les ingénieurs et les techniciens afin de veiller à répondre à leurs inquiétudes.

M. le *ministre* FRIESEN remet à la présidente, de la part de l'administrateur de la province du Manitoba, le message suivant :

Winnipeg, le 3 mars 2022

L'administrateur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes supplémentaires nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

L'administrateur,

Richard CHARTIER

(Document parlementaire n° 9)

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

M. MICKLEFIELD, *président du Comité des subsides*, présente le rapport sur les travaux du 9 mars 2022 du Comité :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

16.5A Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 75 000 000 \$ et de l'affecter au ministère de l'ÉDUCATION ET DE L'APPRENTISSAGE DE LA PETITE ENFANCE sous le poste : Apprentissage et garde des jeunes enfants.

21.8 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 24 000 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Services médicaux.

21.9 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 26 000 000 \$ et de l'affecter au ministère de la SANTÉ sous le poste : Régime d'assurance-médicaments.

26.2 Il est décidé d'accorder à Sa Majesté, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 100 000 000 \$ et de l'affecter aux CRÉDITS D'AUTORISATION sous le poste : Rajustements liés aux services internes.

Il est fait rapport de ces résolutions et le rapport est déposé.

M. le *ministre* EWASKO propose que l'Assemblée approuve le rapport du Comité des subsides sur les résolutions concernant le projet de loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose d'accorder à Sa Majesté sur le Trésor, pour certaines dépenses de l'administration publique pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la somme maximale de 225 000 000 \$ prévue à la partie A du budget supplémentaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose la première lecture du projet de loi 20 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2021-2022/The Supplementary Appropriation Act, 2021-2022* — et son renvoi immédiat en deuxième lecture.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* FRIESEN propose la deuxième lecture et le renvoi en comité plénier du projet de loi 20 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2021-2022/The Supplementary Appropriation Act, 2021-2022*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* FRIESEN intervient.

MM. WASYLIW et GERRARD posent des questions au ministre.

Le débat se poursuit.

MM. WASYLIW et LAMONT, M^{me} FONTAINE ainsi que MM. BUSHIE et ALTOMARE interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité plénier.

L'Assemblée se forme en comité plénier.

Le comité plénier examine le projet de loi 20 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2021-2022/The Supplementary Appropriation Act, 2021-2022* — et en fait rapport sans amendement.

M. le ministre FRIESEN propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 20 — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2021-2022/The Supplementary Appropriation Act, 2021-2022* — dont a fait rapport le comité plénier.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le juge en chef Richard Chartier, *administrateur de la province du Manitoba*, fait son entrée à l'Assemblée à 16 h 59 et prend place sur le trône.

La présidente s'adresse à l'administrateur en ces termes :

« Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba vous prie de sanctionner le projet de loi indiqué ci-après :

« (N° 20) — *Loi portant affectation supplémentaire de crédits pour l'exercice 2021-2022/The Supplementary Appropriation Act, 2021-2022* ».

La greffière de l'Assemblée législative annonce la sanction du projet de loi en ces termes :

« Au nom de Sa Majesté, l'administrateur de la province du Manitoba remercie l'Assemblée législative et sanctionne le projet de loi en question. »

À 17 h 1, l'administrateur se retire.

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

La présidente,

Myrna Driedger